

Dernière minute...Dernière minute...Dernière minute

Réunion du Comité de Rivière Chassezac le 26 novembre 2019, salle du conseil de la Mairie de Lablachère.

Point sur la continuité écologique,

Présentation des projets d'aménagement des 4 digues du Chassezac par Mme Emmanuelle Faure.

Digue de Gravières: proposition d'amélioration du contournement existant rive droite - coût: 25 000 € HT. (Précision de l'Association: en raison du coût inférieur aux prévisions annoncées dans les fiches techniques du contrat de rivière, l'ASA de Gravières pourra-t-elle prétendre à obtention de subventions?, Ces 25 000 € HT ne seront-ils pas entièrement à la charge de ses adhérents?).

Digue du Plot: étude de substitution partielle du canal par un réseau d'irrigation— coût 200 000 € HT, (coût jugé disproportionné en regard des finances de l'ASA du Plot). Pour rappel 300€ de rentrées financières annuelles.

Digue de Ganivay: Projet de rivière de contournement adopté par le conseil municipal de Les Vans - coût 157 000 € HT. Animation foncière faite, plan de financement à boucler. Une part subventionnée et le reste à la charge du contribuable.

Digue de Vompdes: proposition de rivière de contournement ou raccordement du canal à la digue du Ganivay et arasement de la digue - coût dans la même fourchette que pour Ganivay. Il a été noté un manque de possibilité de financement de la part de l'ASA de Vompdes.

Pour rappel, 1000 € de rentrées financières annuelles.

Informez-vous et rejoignez l'Association

ASSOCIATION LOI 1901 « DEFENSE DES DIGUES ET DU CHASSEZAC »
BULLETIN D'ADHESION 2019 : Montant de l'adhésion : 10 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Ce coupon est à retourner à l'adresse : DEFENSE DES DIGUES ET DU CHASSEZAC
580 chemin du Foussac - 07140 les Salles avec un chèque de 10 €

ASSOCIATION DE DEFENSE DES DIGUES ET DU CHASSEZAC

Lettre d'information N°1: Où en sommes-nous?

NOS ACTIONS:

L'association a été créée le 06 juin 2019.

Les membres du CA ont alerté la population par leur présence sur le marché des Vans tous les samedis de juillet et août 2019.

L'association compte à ce jour plus de 150 membres.

Le site www.lesdiguesdutchassezac.fr est régulièrement mis à jour

Les maires de Les Vans, Chambonas et Gravières se sont prononcés officiellement contre la destruction des digues, le 29 août 2019, lors de la rencontre avec le CA de notre association.

Nous adhérons à d'autres associations qui travaillent:

- au niveau national à modifier la loi sur l'eau pour qu'elle préserve réellement la qualité de nos rivières et accompagne les changements climatiques,
- au niveau local pour nous représenter à la COMMISSION LOCALE DE L'EAU.

MAIS NOS DIGUES SONT TOUJOURS EN SURSIS

Pascal BONNETAIN, Président de l'EPTBVA nous a affirmé le 23/10/2019 :
« **DETRUIRE LES DIGUES DU CHASSEZAC AMELIORE LA BIODIVERSITE ET
LA QUALITE DE LA RIVIERE** »

En pages centrales,
Lettre ouverte à Mr Pascal BONNETAIN,
Président de L'EPTBVA



Lettre ouverte à Monsieur Pascal BONNETAIN,
Président de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche et de
la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur le Président,

Le 6 novembre 2019(*), nous prenons acte.

Acte de vos propos :

« *Faire sauter les digues du Chassezac améliore la biodiversité et... il n'y a pas à en douter.* » (Réunion du 23 Octobre 2019 où, en qualité de président de l'EPTBVA, vous receviez différentes associations dont celle de Défense des digues et du Chassezac).

Acte de votre volonté inébranlable d'obtenir la destruction de 3 des 4 digues du Chassezac en vue d'atteindre un très bon état écologique de la rivière.

Objectif énoncé : *mettre en ligne, sur le Net, ces résultats en vue d'attirer les touristes.*

Inconscience, inconséquence ou les deux?

Si la destruction des digues, voulue par l'EPTBVA, permettait (ce qui reste encore et toujours à démontrer) d'atteindre un très bon état écologique de la rivière, il la viderait surtout de tous ses plans d'eau. Ne resterait qu'un cours d'eau dans lequel les touristes, que vous souhaitez tant attirer, ne pourraient plus que « se tremper les pieds ». Ou, comment obtenir l'effet inverse de celui recherché mais détruire, *et... il n'y a pas à en douter*, une part importante de l'activité économique du Pays des Vans en Cévennes.

Si le touriste peut se sentir concerné par « le bon état écologique » de la rivière, il se montre tout aussi préoccupé de « la très bonne qualité de ses eaux de baignade ».

Dans le cadre d'une meilleure atteinte du bon état écologique de la rivière et de la réflexion à mener sur l'origine des nuisances et pollutions, que la police de l'eau intensifie ses contrôles sur « l'état de bon fonctionnement » de toutes les stations d'épuration du Pays des Vans en Cévennes. Que l'EPTBVA, pour sa part, encourage, par des aides financières, leur mise aux normes ou la création de celles encore inexistantes.

D'une très bonne qualité des eaux, *et... il n'y a pas à en douter*, découlera un très bon état écologique du Chassezac.

Les digues n'ont jamais été à l'origine de la production de colonies d'Escherichia coli et autres entérocoques, pas plus qu'elles ne procèdent à la dégradation de la biodiversité, bien au contraire !

Mais cela vous importe peu. Même rigidité constatée auprès de votre directrice des services. Sa proposition sibylline de « lâcher prise sur les usages de l'eau » pour les reporter sur une seule digue étant une insulte à notre entendement. Serions-nous à ce point décérébrés que nous ne puissions comprendre le but non avoué de la manœuvre ?

Seules, entrent en ligne de compte, les subventions que votre Etablissement pourrait retirer de la destruction de ces ouvrages. Elles sont une ressource financière indispensable pour garantir emploi et salaire des techniciens de rivière, chargés de missions et directeur au service de votre structure.

(*) Date du conseil d'administration de l'association.

Alors, le 6 novembre 2019, prenez acte.

Acte du refus réitéré des propriétaires de procéder à l'arasement de leurs digues.

Cet arasement n'est pas inscrit dans la loi. RESTE L'ARBITRAIRE

Ou,

L'aménagement de passe à poissons ou de rivière de contournement extrêmement coûteux (plusieurs centaines de milliers d'euros). Une part non négligeable du coût de ces aménagements restant à charge du propriétaire de la digue. Sans omettre les coûts de maintenance et d'entretiens ultérieurs. Vous précisez, lors de la réunion du 23 octobre 2019, que les Départements et les Régions n'ont pas d'argent. Que les finances de l'Agence de l'eau sont en baisse.

La situation financière des ASA, propriétaires des digues, est à l'identique.

Elles n'ont pas d'argent. Cela n'est pas un « scoop ». A été martelé sur tous les tons, lors de nos différentes rencontres. Incontestablement, ce n'est pas votre problème.

Acte du refus d'abandon des usages de l'eau sur leurs digues.

Tant ils (les propriétaires) et nous (association) sommes conscients de l'utilité et du bénéfice rendus par ces ouvrages pour l'ensemble des usages (baignade, navigation, irrigation, pompage filature PAYEN seule usine traitant le textile qui subsiste dans le département, étalement des lâchés EDF, lutte contre les incendies, préservation de la biodiversité, maintien des niveaux des nappes phréatiques, etc.....)

Soyons clairs, nous sommes dans une impasse.

Monsieur le président, recourir à l'arbitraire pour obtenir l'arasement des digues du Chassezac vous exposerait à assumer, auprès de tous les habitants du Pays des Vans en Cévennes, la responsabilité des désastres économique et écologique dont ils seraient les témoins ou les victimes.

Responsabilité partagée, c'est une évidence. Partagée par tous les élus (maires, adjoints, conseillers) des communes et de la communauté de communes qui se sont inconsciemment ou imprudemment délestés de leur responsabilité sur un EPTBVA tout puissant dont ils avouent à présent ne plus avoir la maîtrise.

Certains de ces élus se sont prononcés, récemment, contre la destruction des digues. Nous attendons plus qu'un accord de principe.

Nous attendons un engagement concret à sortir les digues de l'impasse où leur inconscience les a conduites **pour participer activement à leur sauvegarde.** Cet engagement, l'association ira le chercher auprès de tous les candidats aux prochaines élections municipales. In fine, il sera rendu compte, à tous les habitants du Pays des Vans en Cévennes, de leurs positionnements.

L'Association de défense des digues et du CHASSEZAC